

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

Le diplôme de Licence professionnelle est attribué aux étudiants qui obtiennent au moins 10/20 de moyenne générale et 10/20 de moyenne pour le projet professionnel (SFLPC7).

Lors d'une absence justifiée à une épreuve (motif validé par la scolarité de l'UFR des Sciences), l'étudiant est autorisé à prendre contact avec le responsable du module afin que ce dernier lui propose une épreuve de rattrapage (épreuve orale en général). S'il n'effectue pas cette démarche, il est dès lors considéré qu'il renonce à bénéficier de cette possibilité et se voit donc attribuer la note de 0/20.

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année
B/	CC + CT	CT
C/	CT	à l'issue du semestre

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU
- $(N1+N2+N3+N4)/4$ ou $(N1+N2+N3)/3$ ou $(N1+N2)/2$
- et pour les UE "M" étant la moyenne de chaque EC

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)